

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2026

Début de la séance à 20h02.

Est nommée secrétaire de séance: Mme RIVIÈRE Nathalie.

Mr CRUËGHE Thierry ouvre la séance, il est satisfait de ses années au service de la commune, et souhaite un bon mandat au prochain Maire. Il laisse la parole à la doyenne.

Mme CLUSE Évelyne prend la suite de la séance ; elle fait adopter le Procès-Verbal du 10 mars qui est validé à l'unanimité et procède à l'élection du Maire à bulletin secret.

I- Élection du maire

Le vote à bulletin secret est effectué. Mme CLUSE commence le dépouillement.

Mr BILLOUX Emmanuel est élu Maire avec 9 voix pour, une voix contre et un vote blanc.

Mr le Maire prend la suite de la séance, il remercie Thierry Cruège d'avoir laissé une commune saine, et remercie son équipe.

II-Élection du nombre d'adjoint

Mr le Maire propose de prendre la première délibération, concernant le nombre d'adjoints. Il souhaite mettre en place 3 adjoints : un adjoint référent aux travaux, un adjoint référent aux finances et un adjoint référent à la communication, évènements et salle des fêtes.

Le vote est établi à main levée avec 9 voix pour, une voix contre et un vote blanc.

Le nombre d'adjoint est donc fixé au nombre de 3.

III-Élection des adjoints

Mr le Maire demande qui souhaite être 1^{er} adjoint, une seule personne se propose : Mr DELPUECH Hubert, vote à main levée, Mr DELPUECH est élu 1^{er} adjoint avec 10 voix pour et une abstention.

Mr le Maire demande qui souhaite être 2^{ème} adjoint, une seule personne se propose : Mme GIRE Élodie, vote à main levée, Mme GIRE est élue 2^{ème} adjointe avec 10 voix pour et une abstention.

Mr le Maire demande qui souhaite être 3^{ème} adjoint, une seule personne se propose : Mr CHASSAGNAC Marvin, vote à main levée, Mr CHASSAGNAC est élu 3^{ème} adjoint avec 10 voix pour et une voix contre.

IV-Délibération pour la délégation

Mr le Maire propose de prendre une délibération pour la délégation. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire pour la durée du mandat, en vertu de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite des inscriptions budgétaires et pour un maximum de 76 000 € et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les conditions de réalisation des emprunts feront l'objet d'un rapport au Conseil Municipal.

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

- De passer les contrats d'assurance,

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

La délibération est approuvée à l'unanimité avec 11 voix.

V-Délibération des indemnités du Maire et des adjoints

Mr le Maire annonce que pour les communes de moins de 1000 habitants il y a une majoration de plus de 10% sur le pourcentage des indemnités. Il souhaite augmenter les indemnités à hauteur de ses possibilités. Pour le Maire les indemnités seraient de 28.10% de l'indice brut 1027 soit 1155.06 euros brut, et pour les 3 adjoints 10.89% de l'indice brut 1027 soit 447.64 euros brut chacun.

Mr CONDAMINE Géraud intervient pour signaler qu'il y aura un surplus de plus de 9000 euros en frais de fonctionnement, un budget non négligeable pour la commune qu'il va falloir compenser en recette. Il souhaite par son intervention alerter l'ensemble des conseillers présents que les 9 000 euros de dépenses supplémentaires dû aux indemnités impacteraient trop le fond de roulement déjà fragile de la commune.

Le maire répond qu'actuellement nous sommes tous actifs, c'est normal d'indemniser pour le temps passé et que si la situation de la commune le nécessite, il remettra le sujet au débat.

Mr le Maire souhaite motiver son équipe à s'investir dans la commune avec cette indemnité. Il maintient le vote des indemnités du maire et des adjoints sur les taux annoncés.

La délibération est adoptée avec 9 voix pour, une voix contre, et une abstention.

Charte des élus

Mr le Maire passe à la lecture de la charte des élus Article L1111-13 du CGCT.

VI-Délibération pour les différentes commissions

Mr le Maire souhaite un référent par commission. Il répartit les commissions de la façon suivante :

- COMMISSION TRAVAUX :

Mr DELPUECH Hubert référent de la commission avec dans l'équipe : Mr ÉQUILLE Arnaud, Mr ALEYRANGUES Paul, Mme LACOMBE Camille, et Mr le Maire.

- COMMISSION FINANCES :

Mme GIRE Élodie référente de la commission avec dans l'équipe Mr DELPUECH Hubert, Mme ANDRIA Aline, Mme RIVIÈRE Nathalie, et Mr le Maire.

- COMMISSION COMMUNICATION ET EVENEMENT :

Mr CHASSAGNAC Marvin référent de la commission, avec dans l'équipe tous les membres du conseil municipal sauf Mr CONDAMINE Géraud.

- COMMISSION NATURE ET ENVIRONNEMENT :

Monsieur le Maire référent de la commission avec dans l'équipe tous les membres du conseil municipal sauf Mr CONDAMINE Géraud.

- Mr CHASSAGNAC Marvin est élu référent du centre social de la Vallée de l'Authre.

Mr le Maire propose voter deux représentants aux syndicats d'électrification, Mr DELPUECH Hubert et lui-même.

Il propose de voter pour l'ensemble de ses commissions, vote pour à l'unanimité avec 11 voix pour.

Questions diverses

Mr le Maire propose de faire un tour de table des élus.

Seulement Mme CLUSE Évelyne souhaite intervenir :

Elle espère que tout va bien se passer, elle est un peu perturbée ne connaissant que très peu les membres du conseil mais il faut avancer pour le bien de la commune.

Mr le Maire la remercie et donne la parole au public, personne ne souhaite intervenir.

Mr le Maire déclare la fin de la séance à 20h39 et espère un très bon mandat.

PUBLIC : Madame BILLOUX Patricia, Messieurs CHARLES Bernard, GIRAUD Jean-Francis, CLUSE Michel CRUEGHE Thierry, FLAGEL marc, BILLOUX Enzo.